



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 9 août 2021 à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1  
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.  
Le maire prend les présences.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2108-04**

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2021
4. Adoption du procès-verbal du 2 août 2021
5. Adoption des comptes à payer de juillet 2021
6. Adoption résolution pour le Service protection incendie de la MRC Matanie
7. Adoption d'une résolution pour obtenir une entente négociée pour les supra-locaux avec la Ville de Matane
8. Résolution pour l'addenda #1 pour la Ville de Matane



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

9. Résolution pour le dépôt du chèque de Monsieur Steve Castonguay et de son imputation dans les états financiers
10. Résolution pour délit de fuite sur biens municipaux
11. Résolution pour l'engagement de Monsieur Mike Thibault à titre d'employé municipal rétroactif en date du 2 août 2021
12. Résolution pour la demande de soumission sur invitation Souffleur
13. Résolution pour la demande de soumission sur invitation pour asphalte fine
14. Bureau fermé et vacances du directeur général
15. Période des questions
16. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**3. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2021**

**RÉSOLUTION 2108-05**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 juillet 2021

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**4- Adoption du procès-verbal du 2 août 2021**

**RÉSOLUTION 2108-06**

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 2 août 2021

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**5- Adoption des comptes à payer de juillet 2021**

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de juillet par Monsieur Castonguay.

**RÉSOLUTION 2108-07**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de juillet 2021 pour un total des comptes incompressibles de 26 592.77\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 91.10\$, les salaires et les allocations des élues des mois de juin et juillet de 3 169.78\$, les salaires nets des employés de 11 175.00\$, les remboursements des prêts de 3 671.07\$, le remboursement des DAS de juin au montant de 4 926.92\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 767.86\$, le paiement des services publics 697 90\$, le remboursement des achats par carte de crédit 93.14\$ et un montant de 43 060.78\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 69 653.55\$ pour le mois de juillet 2021.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**6- Adoption résolution pour le Service protection incendie de la MRC Matanie**

**RÉSOLUTION 2108-08**

**Considérant**, le dépôt des états financiers de la MRC de la Matanie pour la période terminée le 31 décembre 2020;

**Considérant**, la fin de l'entente des Municipalités de Saint-Léandre et Ste-Paule avec le Service Régional de Protection des Incendies de la Matanie depuis le 31 décembre 2020

**Considérant**, que l'entente de prolongement du service n'a pas été signée en date du 9 août 2021;

**Considérant**, qu'aucune offre monétaire n'a été offerte aux municipalités sortantes de l'entente terminée le 31 décembre 2020

**Considérant**, les conséquences monétaires négatives qu'entraînent ce retard et des conséquences que pourraient entraîner le non-remboursement des sommes dues à chacune des municipalités sortantes de l'entente.

Il est **proposé** par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'exiger de recevoir une offre monétaire pour les municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre avant le vendredi le 3 septembre 2021 et de le faire par mise en demeure remis par lettre recommandé ou par huissier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**7. Adoption d'une résolution pour obtenir une entente négociée pour les supra-locaux avec la Ville de Matane**

**RÉSOLUTION 2108-09**

**Considérant**, qu'aucun avancement dans la négociation et de la position de fermeté malgré une séance de médiation entre la municipalité et la Ville de Matane n'a donné aucun résultat depuis.

**Considérant**, qu'en date du 9 août aucune nouvelle offre n'a pas été déposé pour l'entente des supra-locaux avec la Municipalité de Saint-Léandre.

**Considérant**, que l'entente est terminée depuis le 31 décembre 2020.

Il est **proposé** par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'exiger de recevoir à la municipalité une contre-offre du coût annuelle pour le renouvellement de l'entente des supra-locaux avec la Ville de Matane avant le vendredi le 3 septembre 2021, si aucune



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

contre-offre est reçue à cette date soit avant le 3 septembre 2021, une demande sera déposée devant la Commission Municipale du Québec afin d'obtenir une entente entre la Ville de Matane et la municipalité de Saint-Léandre, de le faire par mise en demeure remis par lettre recommandé ou par huissier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **8. Résolution pour l'addenda #1 pour la Ville de Matane**

André Marcil informe de la réponse en lien avec la résolution de l'addenda qui doit être signé suite à l'attente relative à la fourniture de services d'élimination et de valorisation des matières résiduelles.

Une demande exigée d'exclusion de l'obligation de mettre en place et de maintenir un service de porte à porte de récupération des matières putrescibles au cours de l'année où la Ville de Matane se sera dotée des équipements et infrastructures nécessaire à la gestion des matières putrescibles. La municipalité de Saint-Léandre désire gérer elle-même la gestion de ses matières putrescibles sur son territoire dès 2022.

La demande de la résolution # 2107-05 conditionnelle demeure et est confirmée par la résolution suivante.

### **RÉSOLUTION 2108-10**

**Considérant**, qu'une entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solide est en vigueur depuis le 13 novembre 2006 entre la Ville de Matane et la Municipalité de Saint-Léandre;

**Considérant** qu'un addenda est nécessaire suite aux changements législatifs en matière à la fourniture des services d'élimination et valorisation des matières résiduelles;

**Considérant**, que l'Article 4 e des Responsabilité des Municipalités inclus les équipement et infrastructure nécessaires à la gestion des matières putrescibles et l'obligation de mettre en place et maintenir un service porte à porte de récupération des matières putrescibles afin de permettre également l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de récupération et recyclage;

**Considérant**, qu'à défaut par l'une ou l'autre municipalité parties à la présente entente de respecter l'Article 4 e, la municipalité contrevenante verra sa contribution financière calculé en vertu de l'article 8 majoré de 25%;

**Considérant**, que la municipalité de Saint-Léandre désire gérer elle-même la gestion de ses matières putrescibles sur son territoire dès 2022.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'ajouter une exception pour la Municipalité de Saint-Léandre de l'Article 4 e et qu'aucune majoration de 25 % en vertu de l'Article 8 pour la gestion de ces matières putrescibles. La Municipalité de Saint-Léandre ne sera pas pris en défaut en lien avec la gestion des matières putrescibles. Cette condition demeure et reste obligatoire afin de mandater Monsieur Steve Castonguay, maire et Monsieur André Marcil, directeur général à titre de signataire de l'Addenda numéro 1 à l'entente relative à la fourniture de services d'élimination et valorisation des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Léandre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

9. Résolution pour le dépôt du chèque de Monsieur Steve Castonguay et de son imputation dans les états financiers

**RÉSOLUTION 2108-11**

**Considérant**, la réception du chèque au montant de 683.98\$ de la part de Monsieur Steve Castonguay;

**Considérant**, que la municipalité n'a subi aucun préjudice et qu'aucune mauvaise foi n'a été constaté par la CMQ;

**Considérant**, l'augmentation des élèves à 23 pour la prochaine rentrée scolaire à l'école de Saint-Léandre par rapport à 14 l'an dernier

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de remettre le montant de 683.98\$ pour le sport étude équestre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**10. Résolution pour délit de fuite sur biens municipaux**

André Marcil informe les personnes présentes que pour la deuxième fois en quelques semaines, les panneaux de sécurité routière de silhouettes en forme d'enfant a été détruite causant un délit de fuite pour la personne ayant détruit un bien municipal.

Je tiens à remercier aussi le citoyen ayant fait une déclaration d'accident aux agents de la Sûreté du Québec à la suite d'une collision entre son véhicule et avec des garde-fous. Cette déclaration permettra à la municipalité de ne pas entreprendre une demande d'enquête pour délit de fuite. Merci de la collaboration de ce citoyen dans ce dossier.

**RÉSOLUTION 2108-12**

**Considérant**, qu'en vertu du Code de la Sécurité routière lorsque que vous conduisez un véhicule et que vous êtes impliqué dans un collision ou un accrochage aussi mineur que soit-il, qu'il s'agisse d'une personne, d'un autre véhicule ou d'objet inanimé (exemple



N° de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

signalisation routière, garde-fous, tout autre bien municipale ou d'un animal de plus de 25 kg vous avez l'obligation de :

De demeurer ou de retourner immédiatement sur les lieux de l'incident

D'apporter l'aide nécessaire à toute personne qui pourrait en avoir de besoin

De fournir à la police ou à la personne ayant subi un préjudice tout renseignement requis

D'appeler la police si une personne est blessée ou si la collision implique un véhicule inoccupé ou un objet fixe dont le propriétaire ne peut être joint.

**Considérant** que ne pas respecter l'une de ces obligations, c'est commettre un délit de fuite

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de déposer une plainte auprès de la Sûreté du Québec pour tous les délits de fuite impliquant les incidents et des biens municipaux tel que les panneaux de signalisation routière et/ou d'infrastructure routière et/ou de protection routière et de déposer une mise en demeure afin d'obtenir le remboursement des coûts de remplacement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

11. Résolution pour l'engagement de Monsieur Mike Thibault à titre d'employé municipal rétroactif en date du 2 août 2021

#### **RÉSOLUTION 2108-13**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de mandater André Marcil de procéder à l'embauche de Monsieur Mike Thibault rétroactivement au 2 août 2021 à titre d'employé municipale et de préparer son entente de travail.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

12. Résolution pour la demande de soumission sur invitation Souffleur

#### **RÉSOLUTION 2108-14**

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu de procéder à la demande soumission sur invitation afin de procéder à l'acquisition d'un souffleur usagé selon les caractéristiques à être discuté par le comité de surveillance du règlement de la gestion contractuelle auprès d'au moins deux fournisseurs régionaux d'équipement usagé de déneigements.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

13. Résolution pour la demande de soumission sur invitation pour  
asphalte fine

**RÉSOLUTION 2108-15**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à la demande soumission sur invitation afin de procéder à l'acquisition d'environ 700 tonnes d'asphalte fine (10) auprès d'au moins deux fournisseurs régionaux d'asphaltes

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

14. Bureau fermé et vacances du directeur général

Le bureau municipal sera fermé du jeudi 12 août au dimanche le 29 août 2021, de retour le lundi 30 août 2021.

15. Période des questions

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

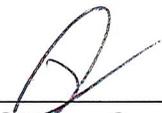
Aucune question n'est posée en date du jeudi le 5 août 2021

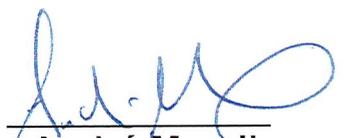
16. Levée de la séance ordinaire

**RÉSOLUTION 2108-16**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 9 août, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 43.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

  
\_\_\_\_\_  
**Steve Castonguay**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
**André Marcil,**  
Directeur général,  
Secrétaire-trésorier